

Tribunal des affaires de sécurité sociale de Lyon
Secrétariat : Cité Judiciaire de Lyon - TGI - 67 rue Servient - 69433 LYON Cedex 03
Tél. : 04-72-60-72-24 - Fax : 04-72-60-76-16
Mél :

Numéro du recours :
(à rappeler dans toute correspondance)

Date du recours : 06/10/2014
Objet : opposition à contrainte(s)
Montant :
Réf. Organisme : 8272102552628

Accusé de réception d'un recours

la Secrétaire du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale accuse réception de votre recours.

Les parties à l'instance sont :

* demandeur(s) :

URSSAF RHONE ALPES
6 rue du 19 mars 1962
69200 VENISSIEUX

* défendeur(s) :

elle vous invite à faire parvenir au Secrétariat :

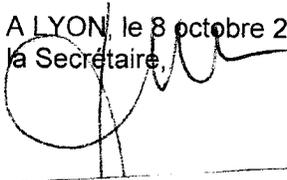
- une photocopie de la décision que vous contestez
- une photocopie de la contrainte à laquelle vous avez fait opposition et de sa notification par huissier de justice.

Vous serez convoqué(e) ultérieurement devant le Tribunal.

Votre comparution ou représentation est obligatoire.

Toutes les parties peuvent prendre connaissance du dossier au Secrétariat du Tribunal du lundi au vendredi de 08 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 00.

A LYON, le 8 octobre 2014
la Secrétaire



NB : délai d'audiencement entre 2 et 3 ans.

Pour information, reportez-vous à la note explicative au verso.

Remarque : il est précisé qu'aucun paiement ne doit être adressé au Secrétariat du Tribunal